



n°109 | Décembre 2024

21 novembre à 18 h

**DOSSIER  
PRENDRE  
EN COMPTE  
L'ENVIRONNEMENT**

La revue des  
**propriétaires privés**

# Notre Forêt

**Île-de-France  
Centre-  
Val de Loire**

## Sommaire

- Formez-vous !
- Les glands sont de retour
- Natura 2000 en Ile-de-France
- Conservation du glaïeul
- Apiculture et forêt
- Redynamiser la populiculture
- Visite d'une fibrierie



## Notre forêt Île-de-France Centre-Val de Loire

### Publication : CNPF IFC

Centre National de la Propriété Forestière  
Île-de-France Centre-Val de Loire  
5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349  
45 023 ORLÉANS Cedex 1  
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr  
Site-web : ifc.cnpf.fr.

### Directeur de la publication :

Jean-Pierre PIGANIOLE

### Rédaction :

Xavier JENNER

### Mise en page :

Sophie GAVOUYÈRE

### Impression : Prevost Offset

ISSN : 1953-1923

### Dépôt légal : date de parution

### Photo de couverture :

Jérôme ROSA©CNPF

### Avec la participation financière de :

Chambre d'agriculture Île-de-France  
Syndicat des forestiers privés d'Île-de-France  
Union Régionale des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire  
Velbois

### Avec le soutien de :

La région Centre-Val de Loire  
Le FEADER de l'Union Européenne

### Abonnement :

Cette revue vous a été adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus être destinataire, il vous suffit de l'exprimer auprès du CNPF IFC.



## ÉDITO

# Une année 2024 en demi-teinte, et du travail sur la planche pour 2025 !

**D**L'année qui s'achève a été plutôt clémente pour nos forêts : des précipitations abondantes et peu de températures élevées. Cette accalmie sur le front du changement climatique permet à nos arbres de se refaire une santé, mais le changement climatique est plus que jamais présent.

Il est difficile de prévoir les types de perturbations et d'aléas qui vont arriver, les risques d'incendie sont en tout cas sur la liste ! Nous travaillons avec la DDT à la rédaction des Obligations Légales de Débroussaillage grâce à un dialogue constructif.

Le déséquilibre sylvo-cynégétique, empêchant par endroit la régénération naturelle et obligeant la mise en place de protections onéreuses sur les plantations, est un autre

chantier sur lequel il nous faut travailler. La démarche Brosier-Pallu est un outil à notre disposition pour engager le dialogue sur le terrain, et la mise en place de sites pilotes va nous aider à montrer sa pertinence.

Le stockage de carbone, la production de bois, la préservation de la biodiversité, l'aspect social... , l'ensemble des problèmes de la forêt ne concerne pas que les forestiers. Pour assurer son avenir, il va nous falloir dialoguer et co-construire les différentes actions qui doivent nous permettre de nous adapter et d'assurer sa résilience.

Bonne fêtes de fin d'année à tous et bonne année 2025 !

**Jean-Pierre Piganiole**

Président du CNPF délégation  
Île-de-France Centre-Val de Loire

## SCIERIE MOBILE PAWULA

POUR PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS  
TOUTES ESSENCES



**PAWULA JEAN-LOUIS**

**07 71 18 35 68**

RUE GUTENBERG - ZA N 2

37160 DESCARTES

### Capacité de sciage :

- Maxi : 9m x Ø 1,3m
- Lame large : 110mm
- Trait de scie : 2mm

### Le plus :

Déplacement à la propriété ou sur site à Descartes

# Théorie – Pratique – Visites – Rencontres – Convivialité : pensez à suivre un cycle FOGEFOR

2025, deux cycles sont proposés aux propriétaires forestiers :

## Cycle spécial choisir les essences de demain – Cher et Loir-et-Cher

**Au programme :**

### Journée 1 - vendredi 5 avril (Loir-et-Cher)

- Changement climatique : impacts sur la forêt et pistes d'adaptation
- Diagnostic des peuplements dépeuplés, itinéraires de gestion
- Utilisation du site Internet Climesseces

### Journée 2 - samedi 24 mai (Cher)

- Étude des sols
- Guide des stations région Centre
- Choix des essences
- Visite de plantations réalisées

### Journée 3 - samedi 21 juin (Cher)

- Bonnes pratiques de plantations
- Visites de plantations : essences nouvelles, itinéraires alternatifs

## Cycle d'initiation à la gestion forestière – Indre et Indre-et-Loire

**Au programme :**

### Journée 1 - samedi 13 septembre

la forêt régionale et ses acteurs, comment pousse un arbre, les principaux critères pour déterminer une essence, connaître les contraintes d'un sol – (Indre)

### Journée 2 - samedi 11 octobre

les types de peuplements, les traitements sylvicoles et types de coupes, la réglementation des coupes, les documents de gestion durable – (Indre-et-Loire)

### Journée 3 - samedi 15 novembre

les différents modes de vente, la certification forestière, les méthodes de cubage, les qualités et défauts du bois, la fiscalité (revenu, impôt foncier, TVA) – (Indre-et-Loire)

**Journée 4 - samedi 13 décembre**  
exercice de marquage d'une coupe et exercices pratiques de cubage en forêt – (Indre)

## Renseignements & inscriptions

**Jérôme Rosa**

Ingénieur du CNPF  
fogeforducentre@cnpf.fr

Xavier Jenner ©CNPF



## Développer les outils d'aides à la gestion forestière

**Vous désirez obtenir une meilleure appréciation de votre sol forestier et connaître ses potentialités ?**

**Pierre Symulak** technicien forestier sur le secteur de l'Indre-et-Loire, se tient à votre disposition pour réaliser un diagnostic gratuit du potentiel du milieu naturel de votre propriété boisée. Par le biais d'une visite sur le terrain, vous pourrez bénéficier d'une aide technique afin de pouvoir identifier le ou les habitats forestiers issus du guide régional du CNPF sur votre propriété. Cet outil vous permettra à la fois de mieux connaître le sol qui est votre outil de production, mais aussi de mieux orienter vos choix sylvicoles et de reconnaître les espèces végétales indicatrices de la qualité du milieu (richesse minérale, degré d'humidité, etc.).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores-et-déjà contacter :

M. Pierre Symulak au 06.62.54.81.61 ou par courriel à [pierre.symulak@cnpf.fr](mailto:pierre.symulak@cnpf.fr).



# Les glands sont de retour À vous de jouer



Fiche technique



Vidéo

**Après plusieurs années sans glandée abondante, l'automne 2024 semble un bon cru en particulier en chêne sessile.**

**V**ous avez des projets de renouvellement dans vos bois ? Vous avez une forêt qui vieillit, des chênes qui arrivent à maturité ?

C'est le moment, partez en forêt pour vérifier.

Régénération « en plein » par celle entière, ou régénération par « trouées » peu importe !

**Il faut régénérer en saisissant l'opportunité d'une glandée abondante.**

Par prudence, on prévoira de revenir en mai pour confirmer la bonne germination des glands. Comment organiser les différentes interventions ?

Xavier Jenner ©CNPF



## 1/ Cas de la régénération en plein en futaie régulière

- Couper le taillis dès cet hiver et les arbres génétiquement de médiocre qualité (coupe d'ensemencement).
- Récolter les premiers semenciers sur semis acquis (1<sup>re</sup> coupe secondaire, 2 à 3 ans après la coupe d'ensemencement).
- Poursuivre la récolte les années suivantes (nouvelles coupes secondaires selon la densité de chênes).
- Terminer par la coupe définitive (7 à 10 ans maximum après la coupe d'ensemencement).

### Des travaux seront également à prévoir :

- Ouverture au broyeur forestier de cloisonnements culturels tous les 6 mètres d'axe en axe le plus rapidement possible
- Dégagements manuels pour maîtriser la végétation concurrente des semis de chêne.

## 2/ Cas de la régénération par trouées ou en futaie irrégulière

- S'ils ne sont pas présents, ouvrir des cloisonnements d'exploitation tous les 20 à 25 mètres d'axe en axe
  - Éclaircir le taillis pour faciliter l'entrée d'une lumière diffuse dans le peuplement dès cet hiver
  - Éclaircir la futaie de chêne au profit de toutes les catégories de diamètre et prélever des Gros Bois sur taches de semis, l'année suivant la glandée
  - Cartographier les trouées au GPS de 3 à 5 ares minimum
  - Dégager les trouées contre la végétation concurrente
- Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la fiche technique du CNPF et au film sur « jemeformepourmesbois ».

**Bruno JACQUET**  
Le technicien du CNPF-IFC

Vous vendez  
votre forêt

A partir de 25 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

[www.foretsavendre.fr](http://www.foretsavendre.fr)

☎ 06 11 75 20 10

[contact@foretsavendre.fr](mailto:contact@foretsavendre.fr)



**DOMAINES  
ET FORETS**  
[www.foretsavendre.fr](http://www.foretsavendre.fr)

# Natura 2000 en Ile-de-France : des opportunités pour les propriétaires forestiers

Financements, conseils : on décrypte les outils auxquels vous pouvez avoir accès si vous possédez des parcelles forestières classées Natura 2000.

## Des sites protégés sur la base du volontariat

Souvent mal connu et compris, Natura 2000 désigne le plus grand réseau de sites naturels protégés en Europe. Les sites sont identifiés au niveau national pour les habitats et espèces qu'ils abritent, puis validés par la Commission européenne, avec un objectif : maintenir le patrimoine naturel qui a valu sa désignation en bon état. La France a fait le choix d'atteindre cet objectif sur la base du volontariat, en mettant à disposition des acteurs territoriaux différents outils allant du conseil au financement.

## La forêt Natura 2000 en Ile-de-France

En Ile-de-France, 80 % des espaces classés Natura 2000 sont forestiers. On compte évidemment les grandes forêts domaniales de Rambouillet ou Fontainebleau, mais également de nombreuses parcelles privées de hêtraies, chênaies, ou encore de forêts alluviales. Si votre parcelle est en Natura 2000, vous avez donc accès à un panel d'outils dédiés. Pour s'y retrouver et connaître les actions qui peuvent être soutenues, un animateur Natura 2000 suivant spécifiquement votre site est là pour vous conseiller.

## La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un engagement de bonnes pratiques générales. En forêt, on retrouve par exemple le maintien d'arbres sur pied lors des coupes ou le recours aux essences locales lors de plantations. Signer une charte vous permet d'exonérer les parcelles concernées de la taxe sur le foncier non bâti.

## Le contrat Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est tout simplement une aide financière : tout travaux permettant de protéger les espèces ou les habitats du site peut être financé jusqu'à 100% par la Région Ile-de-France et le Fonds européen pour le développement rural (FEADER). Sont par exemple pris en charge, selon les sites, la création de mares ou celles de clairières, l'entretien de ripisylves ou la mise en œuvre de régénérations dirigées. Certains contrats, dits « îlots de sénescence » financent le manque-à-gagner de laisser de vieux arbres sur pied.

Hélène Loiseau

Chargée de mission Natura 2000  
au conseil régional d'Ile-de-France

Coralie Verdier



## Qui contacter ?

C'est la Région Ile-de-France qui gère Natura 2000 à l'échelle du territoire. Les agents de la Région pourront vous dire si votre parcelle est classée Natura 2000 et vous mettre en lien avec votre animateur : [natura2000@iledefrance.fr](mailto:natura2000@iledefrance.fr)

**EXPLOITATION FORESTIÈRE**

VALORISATION DE VOTRE PATRIMOINE

Conseils et gestion  
Estimation & Achat toutes essences  
Exploitation & Commercialisation des bois  
Reboisement et travaux

12 rue du Petit Hampeau - 45110 Châteauneuf-sur-Loire  
02.38.59.48.37 - [foret@barillet.fr](mailto:foret@barillet.fr)  
[www.exploitation-forestiere-barillet.fr](http://www.exploitation-forestiere-barillet.fr)

# Les forestiers s'engagent dans la conservation d'un Glaïeul en danger critique d'extinction

Le Glaïeul ne sert pas qu'à faire des bouquets de fleurs ! Plusieurs espèces existent en France et le Glaïeul de Galice est une espèce très rare qui pousse dans les landes et lisières forestières. En Sologne, grâce l'implication d'un propriétaire forestier, une action de préservation a été réalisée en 2024.



©IAE

## Glaïeul de Galice

Cette plante vivace à bulbe mesure entre 25 et 50 cm et possède une inflorescence de 3 à 10 fleurs rouges pourpres arrivant à maturité entre mai et juin. En Europe, elle est présente de manière fragmentée au Sud de l'Angleterre, en Espagne et Portugal, et en France seulement dans 3 régions du Centre-Ouest. En région Centre-Val de Loire, l'espèce n'a été revue que sur 5 communes (dont 3 en Sologne) depuis les années 2000 malgré plusieurs recherches actives. Cette plante est menacée et possède également un statut de protection pour aider sa prise en compte dans la gestion des territoires.

## La population du Loiret

Au travers de l'animation territoriale portée par l'Institut d'Ecologie Appliquée et le partenariat avec le Conservatoire Botanique ainsi que le CNPF-IFC, une recherche sur le terrain a été entreprise en 2022 pour retrouver une donnée historique présente à Lailly-en-Val (45) chez un propriétaire forestier engagé dans la démarche Natura 2000.

Un seul individu a pu être retrouvé en bordure de chemin dans les fougères et n'a pas atteint le stade de floraison en 2022. Le constat était donc une fragilité de la population et un intérêt d'expérimenter un renforcement de cette population.

## Le projet de renforcement expérimental

Une population existait sur le Domaine National de Chambord et était en bon état de conservation. Etant la plus proche géographiquement, elle semblait toute désignée pour servir de population source. Un prélèvement de graines a été réalisé pour réaliser une germination en laboratoire pour une réintroduction en milieu naturel en mars 2024. Au total, 50 plantules ont réussi à germer en laboratoire et ont été plantés à quelques mètres de l'individu « sauvage » de Lailly-en-Val. En amont, un travail préalable a été réalisé pour retirer la végétation spontanée et faciliter la reprise des plantules. Actuellement les plants sont toujours présents mais nous attendons 2025 pour conclure sur une réussite totale ou partielle.

**Christophe BACH**

Écologue-Flore à l'Institut d'Ecologie Appliquée

©CBNBP



# Apiculture & forêt : Une alliance gagnant-gagnant pertinente à développer



En savoir plus

## La mise en relation entre apiculteurs et forestiers se poursuit

En 2020 le CNPF et l'ADAPIC (association pour le développement de l'apiculture en région Centre) se sont associés autour d'un projet visant à mettre en relation des apiculteurs professionnels en recherche d'emplacements avec des propriétaires forestiers prêts à mettre à disposition un espace sur leur propriété pour des ruchers. Ce partenariat toujours en action, s'étend aujourd'hui à l'Île-de-France avec la Chambre d'agriculture et l'ADA IDF.

## La présence d'abeilles dans vos parcelles est bénéfique pour votre forêt !

Les abeilles contribuent au bon fonctionnement écologique d'une forêt en intervenant sur :

- La régénération : 80% des plantes à fleurs, dont plusieurs espèces d'arbres, dépendent des insectes pour se reproduire, ce sont les essences entomophiles ;

- La chaîne alimentaire : ils assurent le rôle de proies mais également la pollinisation des fruits consommés par les animaux forestiers.

Mis à part ces avantages écosystémiques, accueillir un apiculteur vous apporterait également une rétribution en pots de miel, non négligeable pour se prémunir des virus hivernaux !

## Des apiculteurs en recherche d'emplacements

Les apiculteurs professionnels sont régulièrement à la recherche de nouveaux emplacements pour leurs ruchers, en particulier en forêt. Des ruchers forestiers ont plusieurs avantages : diversification de leur gamme avec la production de miel de forêt, zone avec une flore spontanée et riche, lieu abrité du vent et des intempéries, etc.

Vos forêts sont des espaces refuges relativement épargnés par les pesticides, avec différentes sources de pollen et nectar et des floraisons étalées dans

le temps, l'idéal pour les abeilles et les apiculteurs !

En particulier, le cahier des charges de l'Apiculture Biologique impose que les ruchers soient implantés pour que, dans un rayon de 3 km autour de l'emplacement, les sources de nectar et de pollen

## Pour la région Centre Val de Loire

Vous pouvez compléter le formulaire (sur la page dédiée du CNPF) afin que nous puissions vous mettre en relation avec un apiculteur proche de votre propriété

Une charte de bonnes pratiques apiculteurs/forestiers, un flyer d'information ainsi que des informations complémentaires sont également disponibles.

**Pour plus d'informations :**  
Marine LAUER 06 14 52 88 80

## GESTION

soient constituées à 50% ou plus de cultures produites selon les règles de l'agriculture biologique et/ou d'une flore spontanée. Ces nombreuses contraintes font des forêts des lieux très prisés par les apiculteurs certifiés.

Alors n'hésitez pas à nous signaler votre volonté de proposer un emplacement sur votre propriété forestière.

## Pour l'Île-de-France

Candice Laroche, 01 39 23 42 35, conseillère apicole de la Chambre d'agriculture, se chargera de vous mettre en relation avec un apiculteur proche de votre propriété.

Le syndicat des forestiers du 77 a travaillé en 2016 à la mise à disposition de ses adhérents différentes ressources (conventions types, flyers d'information etc.) vous pouvez donc également prendre attache avec le syndicat si besoin ([iledefrance@fransylva.fr](mailto:iledefrance@fransylva.fr))

# Redynamiser la populiculture : Exemple de la vallée du Fouzon

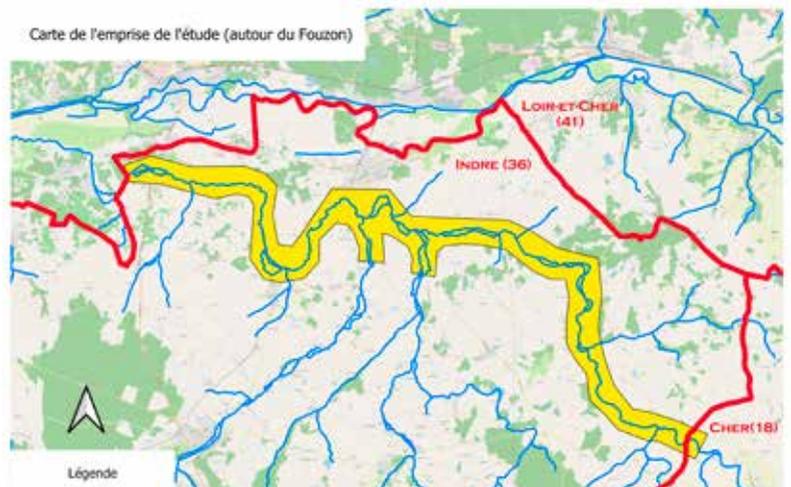
**A**u cours de l'année 2024, le CNPF a réalisé une action visant à redynamiser la populiculture dans un secteur peu dynamique : la vallée du Fouzon. Cette action a été réalisée sur 10 communes du Nord du département de l'Indre (cf. carte). L'objectif était de réaliser un état des lieux des peupleraies du secteur et de rencontrer les propriétaires, afin de les conseiller et de leur proposer une aide au reboisement, financée par la Région Centre-Val de Loire. Nous avons donc contacté par courrier en janvier 2024 quelques 430 propriétaires de la vallée du Fouzon, afin d'avoir l'autorisation d'accéder à leurs parcelles mais également d'avoir un premier retour sur leurs motivations. Il y a

eu un très bon taux de réponses qui a débouché sur de nombreuses visites au printemps et en été 2024. La majorité des propriétaires rencontrés sont de petits propriétaires.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

Les résultats ont été obtenus sur une surface prospectée de 220 ha

Carte de l'emprise de l'action



Sources : OpenStreetMap - Marylou FAURE ©CNPF

A vertical advertisement for VELBOIS, a forestry company. The background is a lush green forest. Text on the left lists services: 'Achat Bois sur Pieds', 'Commercialisation des Bois', 'Abattage - Débardage - Transports', and 'Estimation et marquage'. The VELBOIS logo is in the center. On the right, it says 'EXPLOITATION FORESTIERE' and 'VELBOIS'. At the bottom right, contact information is provided: 'Route de Cerdon - 45600 SULLY SUR LOIRE' and '02 38 37 35 55 - velbois@swisskrono.fr'. A small logo for PEFC is visible in the bottom left corner.

et prouvent l'abandon marqué des peupleraies :

- 1 fois sur 2 les peupliers sont issus de rejets de souches (parcelles exploitées non reboisées) ;
- Sur 22% des terrains visités lors de l'étude, le peuplier a disparu, laissant sa place aux frênes dépérissants, aux prairies ou aux activités agricoles ;
- 80% des parcelles coupées lors de ces dernières années n'ont pas été replantées ;
- Seulement 22% des peupliers en âge d'être élagués le sont à plus de 6 m.

### Le Morcellement, Un Frein Important

Dans la vallée du Fouzon, les parcelles de peuplier font en moyenne 40 ares ! Ce facteur est souvent bloquant pour l'exploitation car il est difficile de trouver des entreprises intéressées et d'engager des chantiers de replantation. De plus, la configuration de la majorité des parcelles n'est pas adaptée pour la réalisation de chantiers isolés. Dans de nombreux cas, les propriétaires n'ont qu'une bande de quelques mètres de large pour une centaine de mètres de long. Il faudrait envisager un projet de regroupement sur certaines communes afin de revaloriser l'exploitation et la replantation des parcelles abandonnées.

### De multiples obstacles

Outre les problèmes de morcellement, il est difficile de mobiliser les propriétaires car ils sont souvent âgés. De plus, la commercialisation des bois n'est pas toujours facile à appréhender. Nous recommandons systématiquement de passer par des professionnels tels que des

gestionnaires /experts forestiers ou de s'adresser à des coopératives. Si le propriétaire ne souhaite pas faire appel à quelqu'un de compétent, il lui faut avoir réalisé un contrat qui stipule toutes les clauses nécessaires à la bonne réalisation du chantier. Parmi les autres facteurs expliquant le manque de motivation : la présence du cerf. En effet, celui-ci est apparu il y a 2-3 ans sur le secteur et les dégâts peuvent être dévastateurs sur les plantations, en sachant qu'ils peuvent s'ajouter à ceux du castor. Tous ces points font qu'il y a plus de personnes souhaitant se débarrasser de leurs parcelles que de personnes motivées par le peuplier.

### Les actions d'encouragement

Afin d'encourager les propriétaires à replanter leurs peupleraies, la Région Centre-Val de Loire propose un dispositif d'aide permettant de rembourser une partie de la plantation. D'une part, pour encourager les populteurs avertis à continuer sur leur lancée et d'autre part, pour restaurer les parcelles dites abandonnées. Cette aide est cumulable à l'aide « Merci le Peuplier ».

Une réunion d'information a été organisée le 14 juin 2024 avec la présence d'une vingtaine de populteurs, ainsi que des entreprises intervenant dans le territoire. Elle visait à vulgariser la gestion populticole car il ne suffit pas de planter, il faut également suivre son peuplement en réalisant en particulier les tailles et élagage, opérations impératives pour produire du bois de qualité déroulage !

### En conclusion

Les visites ont permis de fixer des itinéraires de gestion selon le profil

et les motivations des propriétaires. À la demande de certains, une seconde visite a été réalisée dans le but de faire un choix sur les cultivars à planter. D'ores et déjà, on estime qu'au moins une trentaine d'hectares pourront être replantés suite à cette action. Le CNPF prévoit de continuer à suivre et animer ce projet, de proposer des réalisations en commun d'exploitation suivies de reboisement en collaboration avec l'ensemble des gestionnaires et exploitants de la filière, voire de l'étendre à d'autres secteurs.

### Contact

#### Marylou FAURE

Technicienne Forestière du CNPF  
Ile-de-France Centre-Val de Loire  
06 58 51 22 65  
marylou.faure@cnpf.fr

*Démonstration d'une  
taille de formation lors  
de la réunion forestière*



# Retour sur une réunion de vulgarisation forestière : Visite des Fibreries de Touraine et tournée populicole

Les populiculteurs (propriétaires, industriels du bois, pépiniéristes et gestionnaires forestiers) se sont retrouvés lundi 3 juin dernier à Couesmes (37) dans cette entreprise qui fabrique des produits d'emballage écologique depuis plus de 80 ans. Une tournée forestière dans des peupleraies voisines en deuxième partie de journée fut un moment d'échange technique très constructif.

*Fabrication des fibres de bois avec du peuplier*



### Contacts utiles

- Président des Peupliers du Centre Val-de-Loire : **Jacques POITEVIN**  
poitevin.jacques@wanadoo.fr
- Vice-Président des Peupliers du Centre Val-de-Loire : **Alain GAUTIER**  
gautier.strobel@gmail.com
- Animateur des Peupliers du Centre Val-de-Loire : **Franck MASSÉ**  
franck.masse@cnpf.fr

### Des emballages en bois innovants

Différents types de produits 100% recyclables sont proposés par les Fibreries de Touraine :

- Le « tapis fibre », constitué d'une épaisseur de fibres de bois collées sur du papier kraft. Il est utilisé comme fonds de cagettes ou plateaux pour fruits et légumes.
- Les copeaux de bois, travaillés en pétales de taille moyenne et constituant une litière idéale.
- Conditionnement du vin : Efficace et sûre, grâce à ses propriétés mécaniques et isothermiques, la fibre de bois atténue les chocs et protège des variations de température.
- Art et décoration : la fibre de bois peut être utilisée en créations artistiques et décoratives, ainsi que dans les méthodes traditionnelles de la taxidermie.
- Mareyeurs et ostréiculteurs : la fibre de bois conserve l'humidité des homards, crabes, huîtres et autres fruits de mer afin de prolonger leur durée de fraîcheur. De plus, elle ne dégage aucune odeur contrairement à l'utilisation d'algues.

M. Thierry NOURDIN, président de la société depuis 2021, a engagé un ambitieux projet de modernisation

industrielle de l'usine (investissement de 6 millions d'euros dans un nouvel outil de production). La production est ainsi passée de 90 kg/heure à 3000 kg/heure et à 1500 tonnes par an avec un objectif de 3000 tonnes annuel.

### Une culture du peuplier respectueuse du milieu naturel

Le groupe de forestiers s'est rendu l'après-midi en vallée du Loir, dans la peupleraie familiale de Monsieur Alain Gautier, vice-président de l'Association des Peupliers du Centre Val-de-Loire.

Des notions techniques essentielles ont été abordées, dans des parcelles plantées de cultivars variés depuis 2015 (choix des plantons, techniques de plantation, taille de formation et élagage, protection contre le gibier, etc.).

Une réflexion s'est engagée sur le choix des cultivars adaptés au dérèglement climatique (gels tardifs, régime pluviométrique excessif en début d'année 2024) et ses conséquences sur la culture populicole (attaques d'insectes, développement exubérant de la végétation concurrentielle...).

**Frank Massé**  
Technicien forestier du CNPF



Prochaines  
formations

# Propriétaires forestiers, faites former vos gardes particuliers à la police forestière !

**Le CNPF dispense le module 4 « garde particulier bois et forêt » de la formation des gardes particuliers.**

Ce module vient compléter le module 1, « Module commun à toutes les formations spécialisées », obligatoire pour obtenir son assermentation. Dans notre Région il est généralement dispensé avec le module 2, « Garde chasse particulier ». Le garde particulier est officiellement reconnu comme un citoyen chargé de certaines missions de police judiciaire. C'est dans ce cadre qu'il est placé sous l'autorité du Procureur de la République. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous rapprocher de votre fédération départementale des chasseurs auprès du service formation dédié.

La formation du module 4 permet au garde d'appréhender les grands enjeux de la gestion forestière. L'objectif principal est qu'il se familiarise avec le monde forestier et ainsi de pouvoir mieux user de

pédagogie dans son rôle de prévention/dissuasion. Dresser des procès-verbaux n'est pas une fin en soi, même s'il en a la possibilité notamment pour les contraventions et délits portant atteinte à la propriété forestière dont il a la garde.

La formation sur une journée et demie se passe 50 % en salle et 50 % sur le terrain. Il lui sera présenté des notions d'écologie appliquées à la gestion de la forêt ; la réglementation forestière ; les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particulier ; les connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particulier ; les conditions de régulation des espèces classées nuisibles.

À la fin de cette formation, une **attestation de formation** lui sera délivré qu'il devra utiliser pour pouvoir se faire assermenter.

En rappel, pour exercer ces fonctions, le garde des bois et forêts particulier doit être commissionné par un propriétaire, agréé par le préfet du département ou son représentant et assermenté devant le juge du tribunal judiciaire où se trouve le territoire à surveiller.

En 2023, ce ne sont pas moins de 70 stagiaires qui ont reçu la formation par notre service. Pourquoi pas votre garde ?

Vous pouvez contacter **Clément Deschamps**, responsable de la formation des gardes particuliers, au 06 14 52 88 33 ou [clement.deschamps@cnpf.fr](mailto:clement.deschamps@cnpf.fr) pour connaître les prochaines formations disponibles dans notre délégation ou sur notre site internet, [ifc.cnpf.fr](http://ifc.cnpf.fr).

**Clément Deschamps**

*Technicien forestier du CNPF*

## Abonnez-vous à **Notre forêt**

Aidez *Notre Forêt*, souscrivez un abonnement de soutien : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Retournez ce coupon au CNPF IFC, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1 accompagné d'un chèque de 40 € à l'ordre de l'agent comptable du CNPF.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Souscrit un abonnement de soutien à la revue *Notre Forêt* pour 2 ans (8 numéros) à 40 €

Date : / / 2024

Recevoir une facture :  Oui /  Non

# Vos contacts

## Équipe technique CNPF IFC

**CNPF - Île de France et Centre-Val de Loire :**

02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

**Île de France : Xavier JENNER**

01 39 55 25 02

**Cher : David HOUMEAU**

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

**Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE**

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

**Indre : Bruno JACQUET**

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

**Indre-et-Loire : Franck MASSÉ**

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

**Sologne sud et Loir-et-Cher est :**

**Clément DESCHAMPS**

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

**Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :**

**Evaëlle BOURDAIS**

06 14 52 88 40 - evaëlle.bourdais@cnpf.fr

**Loiret nord : Thomas VARQUET**

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

**Loiret sud : Constant GAUBERT**

06 18 58 40 50 - constant.gaubert@cnpf.fr

**Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :**

**Virginie le MESLE**

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

**Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU**

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

**Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) :**

**Jérôme ROSA**

06 14 52 88 65 - fogeforducentre@cnpf.fr

## Groupes de progrès

**CETEF du Berry : Adrien DURIAUX**

06 88 57 14 06

**GVF d'Eure et Loir :** 02 37 24 46 90

**CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY**

01 34 83 19 44

**CETEF de l'Indre : Florentin MADROLLES**

02 54 61 61 45

**CETEF de Touraine : Franck MASSÉ**

06 14 52 88 52

**GDF du Loir-et-Cher :**

gdf41.association@gmail.com

**GEDEF Loiret-Sologne :** 06 43 66 06 55

**Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ**

02 47 48 37 90

**Chambre d'agriculture Île-de-France :**

**François QUAGNEAUX**

01 39 23 42 43

**GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU**

06 03 71 89 92

**Association des Populiculteurs**

**d'Île-de-France (APIF) :** 06 77 21 42 97

## Syndicats des forestiers privés

**Cher :** 02 48 70 45 60

**Eure-et-Loir :** 02 37 24 46 87

**Indre :** 02 54 61 61 45

**Indre-et-Loire :** 02 47 38 53 73

**Loir-et-Cher :** 07 57 40 72 95

**Loiret :** 07 61 18 23 31

**Île-de-France :** 01 47 20 36 32

# Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre !

Date	Lieu	Thème de la réunion
Jeudi et vendredi 6 et 7 février	Seine-et-Marne	Formation à l'utilisation de la tronçonneuse (exercices pratiques, ateliers en salle et chantiers)
Février – Mars <sup>1</sup>	Seine-et-Marne Gâtinais	Les aides forestières Sylv'ACCTES <sup>2</sup>
Printemps <sup>1</sup>	Yvelines - Essonne	Les aides forestières : Plan France Nation Verte <sup>3</sup>
Printemps <sup>1</sup>	Yvelines – Val-d'Oise	Les aides forestières : Plan France Nation Verte <sup>3</sup>
Printemps <sup>1</sup>	Val-d'Oise	Le risque Incendie de forêt : comment le prendre en compte ?
Vendredi 21 mars	Seine-et-Marne	Retrouver ses limites et bornes de parcelles
Samedi 29 mars	Eure-et-Loir	Plantations d'enrichissement : modes et techniques (plants, travaux du sol, protections gibier...)
Jeudi 3 avril	Loiret	Conduite des peuplements : éclaircies (exercices de marquage...), coupes de renouvellement...
Vendredi 4 avril	Loir-et-Cher Sologne	Renouvellement des peuplements résineux

1 La date de cette réunion n'est pas encore arrêtée et fera l'objet d'une communication dès que possible

2 Sylv'ACCTES : Association multi-partenariale pour l'encouragement et l'accompagnement d'une gestion forestière vertueuse

3 Plan France Nation Verte : Plan national pour adapter le pays au changement climatique (réduction de l'effet de serre, préservation de la biodiversité...)

Réunions gratuites, inscription obligatoire. Programme complet & invitations aux réunions disponibles sur [ifc.cnpf.fr](http://ifc.cnpf.fr)



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.  
L'Europe investit dans les zones rurales.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain